

PROCES – VERBAL

Objet : BUREAU COMMUNAUTAIRE – CCVD

Date : 8 NOVEMBRE 2022

19 PRÉSENTS :

MMES MANTONNIER N., MOULINS-DAUVILLIERS G., VIALLO AL. GRANGEON S.
MRS SERRET J., ARNAUD R., AURIAS C., BOUVIER JM., CAILLET C., GAGNIER G., MOREL L., CHAREYRON G., D'HEROUILLE C., ESTEOULLE R., PATONNIER T., VALLON C., CHAGNON JM., LOMBARD F., PEYRET JM.

3 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MME CHALEAT R.
MR FAYARD F., RIBIERE P.

MEMBRES EN EXERCICE : 31

QUORUM : 16

4 ABSENTS EXCUSES :

MME MARION C.
MRS CROZIER G., MACLIN B., SAYN L.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Loïc Morel

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I / CAMPUS

1. Campus du Val de Drôme : revalorisation des tarifs

II / ECONOMIE

2. Territoire d'innovation (opérations 2.8 Mise en œuvre de chantiers communs issus de la vision Prospective, et 2.11 Agriliens) : approbation des conventions
3. TZCLD : Adhésion à l'association Val d'emploi
4. Ecosite du Val de Drôme à Eurre : Validation des orientations d'aménagement et du cahier des charges de vente des terrains nommés « Porte de l'Ecosite »

III / MAITRISE D'OUVRAGE

5. Construction de deux bâtiments de stockage et vestiaires à destination du Transe Express & de la Gare à Coulisses : demande de subvention auprès de la Région (contrat Région)
6. Rénovation de friche en bâtiment tertiaire à Crest (ancien siège) : demande de subventions Etat, Région (contrat Région), Département (Cohérence Territoriale)
7. Cuisine centrale de Eurre : demande de subvention auprès de l'État

IV / HABITAT

8. Partenariat avec l'Association Solidarité-Habitat : 2022 - 2024 (Action 8 du PLH 2022-2028)

V / MOBILITES

9. Vente de 5 VAE 45 km/h et de 2 scooters

VI / TOURISME

10. Valorisation des itinéraires de randonnée sur le Val de Drôme : demande de subvention 2023



VII / PETITE ENFANCE

11. LMA Bourdeaux : approbation de l'annexe financière au réel 2021 et régularisation PSEJ 2020
12. LMA Bourdeaux : approbation de l'annexe financière 2022

VIII / SOLIDARITES

13. Circuits découverte des métiers - demande de subvention

Le procès-verbal du bureau du 04/10/22, n'appelant pas d'observations, est approuvé.

Monsieur Loïc Morel est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande une modification de l'ordre de passage des points à l'ordre du jour. Il propose que le Point 4 : Ecosite du Val de Drôme à Eurre : Validation des orientations d'aménagement et du cahier des charges de vente des terrains nommés « Porte de l'Ecosite » soit examiné en 1^{er}, l'architecte ayant travaillé sur ce dossier étant présente.

Accord du bureau

Monsieur le Président demande à l'assemblée d'observer une minute de silence, en mémoire de Monsieur Gilbert Pourret, ancien maire d'Omblyze et ancien Vice-Président de la CCVD, décédé en octobre.

II – ECONOMIE

Point 4 Ecosite du Val de Drôme à Eurre : Validation des orientations d'aménagement et du cahier des charges de vente des terrains nommés « Porte de l'Ecosite »

Monsieur Jean Serret accueille Madame Stéphanie Frobet, architecte de la société Les Alvéoles, pour présenter ce sujet.

Il rappelle que le cahier des charges de cession détermine les droits et obligations entre la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée et toute personne faisant l'acquisition d'un terrain situé dans le périmètre du parc d'activités économiques concerné. Il fixe, en particulier, les règles techniques, urbaines et architecturales imposées pour la construction des bâtiments et la réalisation des aménagements extérieurs. Il est contractuel entre le preneur du terrain et la CCVD (annexé à l'acte de vente).

Madame Isabelle Millet explique que les parcelles situées à l'entrée de l'Ecosite sont la vitrine de ce parc. Elles ne sont pas vendues à ce jour et n'ont pas été incluses dans le cahier des charges en vigueur dans le reste du parc. Leurs problématiques sont différentes (propre fonctionnement hydraulique) et ont dû être travaillées isolément.



Madame Stéphanie Frobet rappelle les principes d'aménagement pour cette entrée de parc.

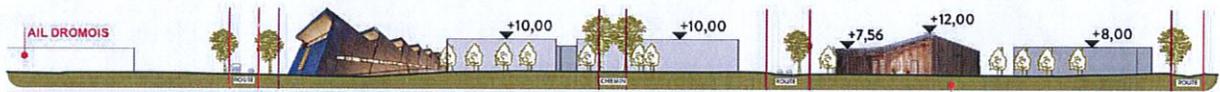


L'organisation proposée est dite en redent pour signaler et qualifier l'entrée dans l'Ecosite, sur un linéaire de 250 m.

L'axe d'implantation est situé sur l'allée du Vercors qui traverse le terrain. C'est une servitude.

Sur les parcelles, l'organisation est la suivante :

- le long de la voie d'accès principal (VC14), les façades avant sont organisées en redent et structurent un 1^{er} plan bâti de qualité il s'agit là d'une vraie exigence (alignement des bâtiments) pour une image soignée en entrée de parc.
- aucun accès carrossable en façade avant. Les accès sont réalisés depuis les voies secondaire
- depuis les voies d'accès, des façades techniques distribuent les entrées aux bâtiments et proposent des espaces de stationnement et de stockage dissimulés à l'arrière des façades avant (pas de visibilité depuis la façade d'entrée)
- les lots peuvent faire l'objet de découpage selon les demandes



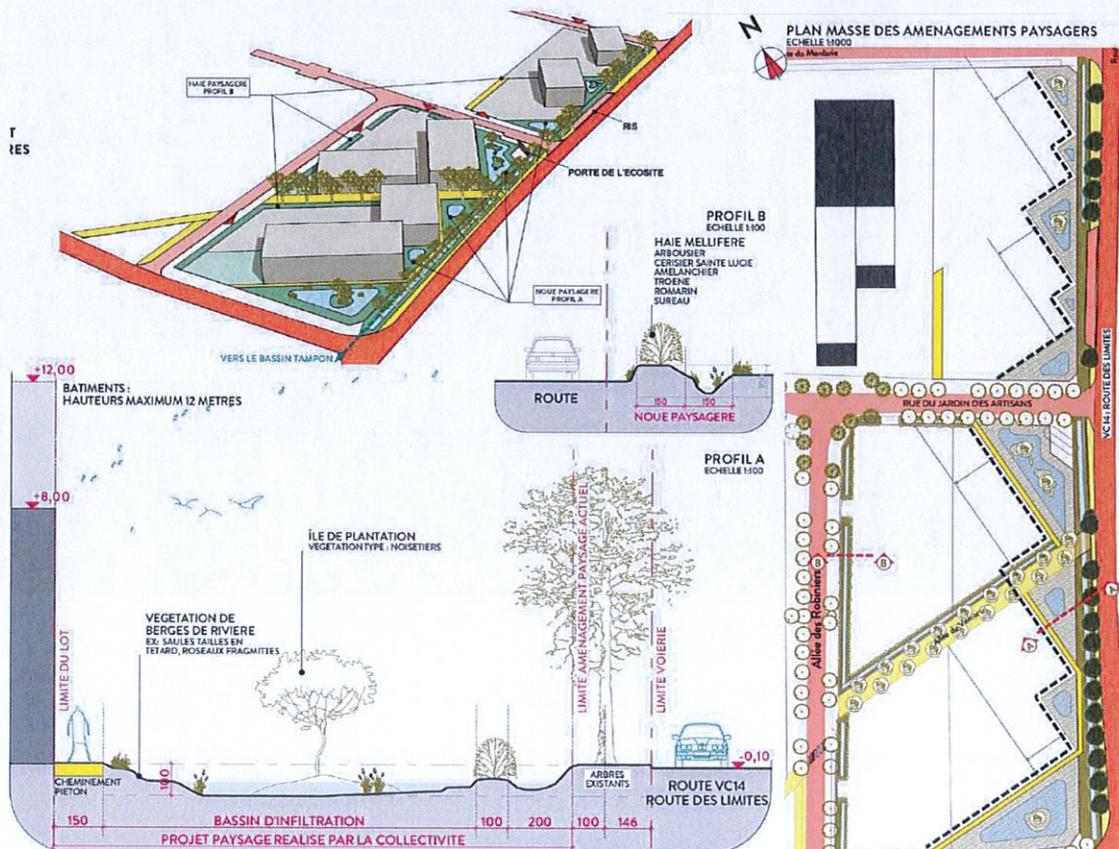
L'intérêt de cette organisation est que toutes les entreprises soient visibles depuis le chemin des Limites. Les façades peuvent également être un support de communication.

Monsieur Loïc Morel demande si le stationnement est envisagé hors de la parcelle, afin d'optimiser au mieux le foncier.

Madame Isabelle Millet rappelle que les parcelles seront vendues à des entreprises économiques et non commerciales. Les parkings collectifs existants (le long de la rue Brunelle et devant le parking de la CCVD) pourront être utilisés.

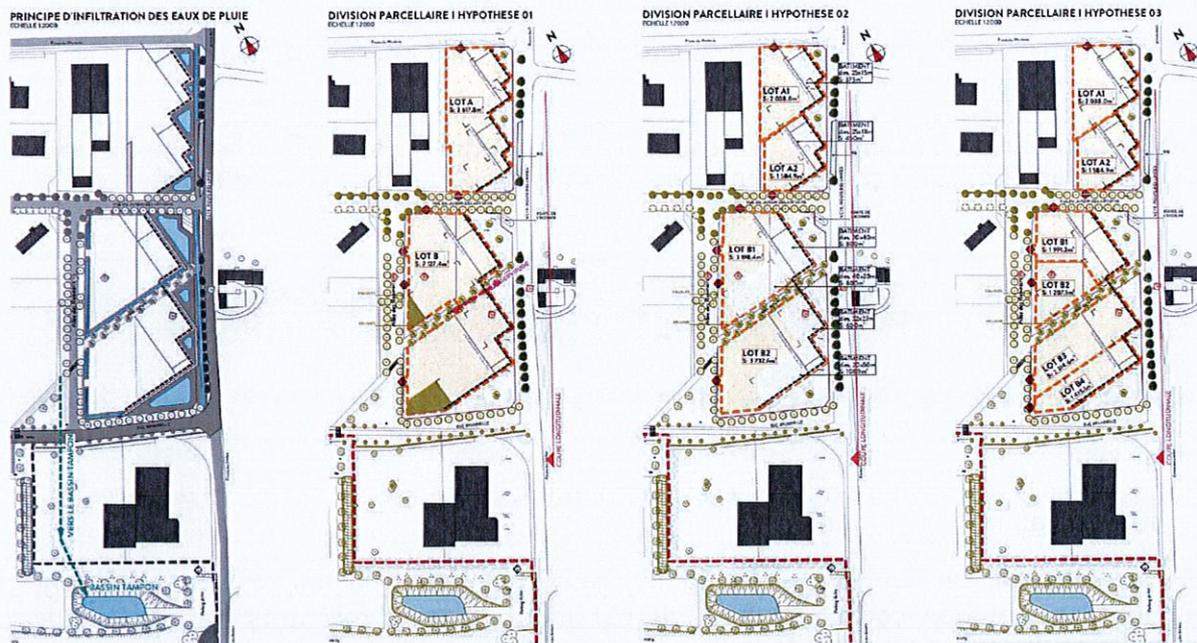
Le projet paysager tient compte de la biodiversité et valorise les eaux de pluie :

- un réseau de bassins d'infiltration renouant avec une végétation de berges de rivière structure le front bâti le long du VC14. Des zones tampon sont aménagées à l'arrière du fossé d'infiltration pour encourager la biodiversité, limiter les surchauffes. La végétation sera entretenue par les eaux de pluie recueillies.
- Des noues paysagères sont installées depuis l'arrière du site.



Une irrigation du site selon des cheminements piétons et modes doux :

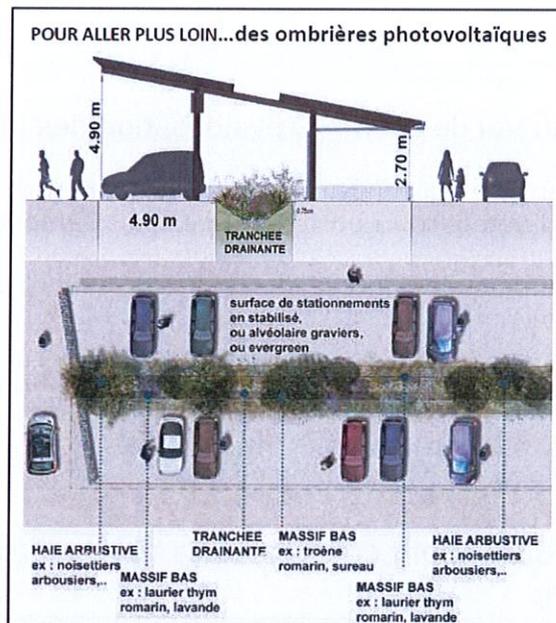
- Les aménagements prolongent les aménagements existants avec mise en valeur par des plantations mellifères qui complètent les plantations actuelles (prunus qui pourraient être remplacés par des mûriers blanc, des micocouliers ou des tilleuls) pour garantir des corridors écologiques.
- Les cheminements piétons seront aménagés selon des revêtements en adéquation avec l'usage : copeaux ou gravette. Le sédum est à réserver pour les bords ou les pieds d'arbres.



3 fiches d'accompagnement ont été réalisées :

- 1) *Pour le stationnement* : il doit minimiser l'imperméabilisation des sols pour garantir l'infiltration naturelle des eaux de pluie et limiter les surchauffes en été





- 2) *Pour la perméabilité des sols* : respecter un coefficient de ruissellement limité (s'orienter vers des toitures végétalisées qui renforcent l'isolation et limitent les déperditions thermiques)
- 3) *Pour le traitement des clôtures* : implantation, nature, intégration des éléments techniques (logette, boîte à lettres, ...), choix des matériaux et leur inscription

Suite à cette présentation, Monsieur le Président remercie Madame Stéphanie Frobert qui se retire.

Il rappelle les termes de la délibération à prendre pour approuver ce cahier des charges.

Il est proposé, sur ces terrains, une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) associée à quelques règles importantes afin de laisser à l'acquéreur plus de liberté dans sa proposition d'implantation. L'essentiel est de respecter le plan des orientations d'aménagements et les quelques règles indispensables au bon fonctionnement du lieu, tel que présenté.

La délibération n°1/20-07-21/B du bureau du 20 juillet 2021 adoptant les orientations d'aménagements pour ces mêmes parcelles est abrogée. En effet, le rendu de ce nouveau plan d'orientations d'aménagement et de programmation et les règles associées à ces parcelles présentées aujourd'hui les rendent obsolètes.

Le bureau :

- Décide d'abroger la délibération n°1/20-07-21/B du bureau du 20 juillet 2021 adoptant les orientations d'aménagement pour les parcelles de l'entrée de l'Ecosite
- approuve le cahier des charges de cession et l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) des parcelles de la Porte de l'Ecosite sur l'Ecosite du Val de Drôme,
- Décide de nommer l'espace des parcelles sus-nommées « Porte de l'Ecosite »,
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Point 1 Campus du Val de Drôme : revalorisation des tarifs

Madame Nathalie Mantonier explique que les tarifs du Campus du Val de Drôme ont été révisés afin de répondre d'une part au positionnement du Campus qui a été acté en 2018 comme espace de la connaissance et transmission de savoirs, d'autre part pour tenir compte des contraintes financières actuelles (coût de l'énergie, inflation du coût des matières premières).

Ce travail de révision a été fait en cohérence avec la concurrence à l'échelle départementale. Aussi, ces nouveaux tarifs permettent de :

- Fixer un cadre utilisé et utilisable aux organisations ;
- Participer au développement économique local

Entreprise/Public/Collectivité//Hors Val de Drôme

En € HT//TVA 20 %

	1/2 journée		1 journée	
	HT	TTC	HT	TTC
Druise	110	132	130	156
Printegarde	110	132	130	156
Trois becs	110	132	130	156
Drôme	300	360	570	684
Amphithéâtre	400	480	690	828
Pack Drôme /Amphi	545	654	755	906
Campus Complet	–	–	1500	1800

CCVD + 29 communes du Val de Drôme

En € HT//TVA 20 %

	1/2 journée		1 journée	
	HT	TTC	HT	TTC
Druise	70	84	84	100,8
Printegarde	70	84	84	100,8
Trois becs	70	84	84	100,8
Drôme	225	270	375	450
Amphithéâtre	300	360	500	600
Pack Drôme /Amphi	340	408	510	612
Campus Complet	–	–	1100	1320

Associations sur Val de Drôme

En € HT//TVA 20 %

	1/2 journée		1 journée	
	HT	TTC	HT	TTC
Druise	80	96	95,83	115
Printegarde	80	96	95,83	115
Trois becs	80	96	95,83	115
Drôme	260	312	435	522
Amphithéâtre	350	420	610	732
Pack Drôme /Amphi	500	600	650	780
Campus Complet			1220	1440

Prestation en option

En € HT/Pers. //TVA 20 %

	HT	TTC
Accueil café /thé	1,33	1,60
Accueil Café/Thé /Biscuits	2,50	3,00
Petit-déjeuner	4,58	5,50
Boissons (jus de fruits, eau plate et eau pétillante)	2,08	2,50
Collation apéritive et boisson soft	7,08	8,50
Collation apéritive + boisson soft + vin	8,33	10,00
Buffet déjeunatoire* (hors boisson)	14,55	16,00
Buffet dinatoire* (hors boisson)	15,45	17,00
Plateau repas*	14,22	15,00

Prestations technique et évènementielle

En € HT/Pers. //TVA 20 %

	HT	TTC
Configuration de salle adaptée	150,00	180,00
Coordination événementielle (collation/restauration/hébergement)	250,00	300,00
prestation régisseur.se	250,00	300,00
Appareil Enregistrement audio	70,00	84,00
Visioconférence	80,00	96,00

Madame Nathalie Mantonnier ajoute que les prix proposés sont cohérents avec ceux pratiqués sur le département pour des prestations similaires.

Le Bureau :

- Approuve ces nouveaux tarifs applicables à compter du 1er janvier 2023.*
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

II – ECONOMIE

Point 2 Territoire d'innovation (opérations 2.8 Mise en œuvre de chantiers communs issus de la vision Prospective, et 2.11 Agriliens) : approbation des conventions

Monsieur Christian Caillet rappelle que la CCVD a été désignée comme cheffe de file de l'animation de l'axe « agroécologie et alimentation » de Territoire d'Innovation en Biovallée et qu'elle porte à ce titre 7 opérations, dont 5 ayant déjà été conventionnées avec l'association Biovallée.

La présente convention concerne l'opération 2.8 « mise en œuvre de chantiers communs issus de la vision prospective ». Elle a pour objectifs de permettre la coordination territoriale et le déploiement de chantiers stratégiques et opérationnels issus de la vision de la prospective agricole et alimentaire en Biovallée à l'horizon 2050.

La vision 2050 implique de nombreuses transformations et une mise en chantiers coordonnée en matière de gestion de l'eau, de gestion du sol, du stockage carbone, de médiation et de gouvernance. C'est pourquoi il est proposé que la CCVD lance et structure 3 chantiers stratégiques et opérationnels :

1. Coordination et animation d'un méta-chantier stratégique et de coordination interterritoriale pour faire vivre et porter la vision issue de la prospective 2050

- a. Animation du laboratoire de la transition agro écologique sur 4 années
 - b. Traduction, mise en forme, en image, en chiffres de la vision 2050
 - c. Rencontre des acteurs en vue de réfléchir au déploiement coordonné et futur de chantiers issus de la prospective (ex : eau et agroécologie/stockage carbone...)
 - d. Valorisation par le biais de conférences, d'animations grand public de la vision 2050 et ses chantiers
2. Structuration et déploiement d'un chantier de « rupture agricole vers une gestion intégrée de la ressource en eau pour faire face aux évolutions climatiques »
 - a. Axe sobriété pour économiser l'usage agricole de l'eau
 - i. Valeur ajoutée de l'eau pour les cultures et les assolements de demain
 - ii. Généralisation de pratiques l'agro écologie favorable aux économies d'eau
 - iii. Diversification et création de filières territoriales permettant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique
 - b. Axe substitution et stockage pour soulager la rivière et partager la ressource
 - i. Accompagnement de groupes d'agriculteurs souhaitant améliorer ses stratégies et son pilotage de l'irrigation
 - ii. Organisation de journée de démonstrations et d'échanges à destination des professionnels
 - iii. Axe d'animation territoriale et dialogue avec les instances de la CLE
 3. Structuration d'un chantier sur l'augmentation de la séquestration carbone en agriculture par le sol, la matière organique et les infrastructures agro écologiques

Est également intégrée à cette convention l'animation de la plateforme Agriliens (réseau d'échanges de pratiques innovantes), déjà pilotée par la CCVD, dans son rôle de diffusion et de vitrine des pratiques et chantiers innovants du territoire.

Le Vice-Président explique que ce projet de convention, prévu jusqu'à fin 2025, concerne l'ensemble des habitants, des agriculteurs, des élus, des socio-professionnels (tourisme, de santé, des acteurs culturels) du territoire. Ainsi, afin de faire connaître le projet plus largement sur tout le territoire Biovallée, des actions d'informations, de sensibilisation et de communication seront réalisées.

Cette convention est aussi l'occasion de continuer de fédérer, mobiliser des partenaires avec lesquels la Communauté de communes a intérêt à partager une vision commune sur l'avenir l'agriculture et de l'alimentation : coopératives, société civile...

Le budget prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses	Montants € HT	Recettes	Montants	Taux
Chantier 1 : Coordination	28 000 €	PIA	140 000 €	50%
Chantier 2 : Eau	116 000 €	AERMC (via le marathon de la biodiversité)	70 000 €	25%
Chantier 3 : Sol et carbone	115 000 €	CNR (à étudier)	24 000 €	9%
Agriliens	21 000 €	Autofinancement	46 000 €	16%
TOTAL	280 000 €	TOTAL	280 000 €	

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Chantier 1 « coordination » : avril 2022 - 2025
- Chantier 2 « gestion de l'eau » : janvier 2023 – 2025
- Chantier 3 « sol et carbone » : janvier 2023 – 2025
- Agriliens : depuis le 1^{er} janvier 2020 – 2025

Monsieur Christian Caillet souligne que le chantier 2 : Structuration et déploiement d'un chantier de « rupture agricole vers une gestion intégrée de la ressource en eau pour faire face aux évolutions climatiques » est une action phare du mandat.

Monsieur Jean Serret revient sur la polémique actuelle concernant les « bassines » de Sainte-Soline qui rencontrent de nombreuses oppositions. Il ne souhaite pas que ce mot, péjoratif à son sens, soit utilisé. Il lui préfère celui de réserve hydraulique. Il rappelle la position de la CLE qui confirme la possibilité de faire ces réserves dans la vallée de la Drôme.



Il rappelle également, il y a une vingtaine d'années, la construction du barrage des Juanons (700 000 m3), porté par la CCVD. Il n'est pas certain que ce type de projet verrait le jour actuellement.

Monsieur Loïc Morel ajoute que, si la CLE a bien conclu à une possibilité de retenue d'eau, alimentée avec les eaux de ruissellement. Une étude reste nécessaire pour le prélèvement dans les nappes pour ne pas impacter la ressource pour l'été.

Le Bureau :

- Valide le portage de l'opération à l'échelle de la Biovallée (en lien avec l'animation TIB)
- Dit que les crédits nécessaires à l'exécution de cette délibération pour 2023 seront proposés au BP 2023, sous réserve de sa validation
- Valide le projet de convention présenté
- Autorise le président à solliciter les subventions nécessaires à ce projet
- Autorise le président à signer tous documents administratif et financier nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Point 3 TZCLD : Adhésion à l'association Val d'emploi

Madame Nathalie Mantonier rappelle que le processus d'habilitation en tant que Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) et le conventionnement de la première Entreprise à But d'Emploi (EBE) sont en cours. Le bilan des différentes étapes d'instruction est positif.

L'EBE sera portée par l'association Val d'Emploi, créée le 19 Mai dernier, qui a pour vocation de « proposer des emplois à tous les chômeurs de longue durée qui en feront la demande et de démontrer ainsi que toute personne a des compétences qui la rendent employable sur son territoire d'intervention ».

Il est à noter que l'association Val d'Emploi a pour vocation dans les mois à venir, à se transformer en SCIC. Ses statuts permettent d'ores et déjà d'envisager cette transition afin d'associer pleinement les partenaires à sa gouvernance. Elle est la préfiguration du fonctionnement de la future SCIC.

Afin de réaffirmer son engagement dans la mise en œuvre opérationnelle de l'expérimentation TZCLD, et de pouvoir envisager, le cas échéant, un soutien financier décliné en apports associatifs, il est proposé à la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée d'adhérer à l'association Val d'Emploi.

Le montant de l'adhésion, défini par le règlement intérieur de l'association, s'élève à 1 000 euros. Elle permet au représentant de la CCVD de participer au Compte Administratif de l'association.

Madame Nathalie Mantonier informe qu'une opération « grève du chômage » (contrepiéd : droit à avoir un emploi) avait lieu ce matin à Livron-sur-Drôme dans les locaux de l'EBE nommée l'Astucerie. C'était l'occasion de découvrir les locaux pour les entrepreneurs invités et de présenter les partenariats à développer (activités non concurrentielles).

Monsieur le Président propose d'offrir à chaque conseiller communautaire un sac réalisé par les bénéficiaires, à partir de ceintures de sécurité données par GPA.

Le Bureau :

- approuve l'adhésion à l'association VAL D'EMPLOI d'un montant de 1 000 euros
- autorise le président à signer tous les documents, actes nécessaires pour l'exécution de la présente délibération



III – MAITRISE D'OUVRAGE

Point 5 Construction de deux bâtiments de stockage et vestiaires à destination du Transe Express & de la Gare à Coulisses : demande de subvention auprès de la Région (contrat Région)

Monsieur le Président indique que le Département attribue une enveloppe financière pour ce projet (en cours de notification) et que le montant demandé doit être réévalué au vu de l'augmentation des travaux et honoraires de la maîtrise d'œuvre. Les demandes à la DRAC et à l'ADEME ont également été faites.

La Région, via le contrat Région, peut également participer au financement de cette opération.

Il propose le plan de financement suivant :

Dépenses (€ HT)		Recettes (€ HT)	
Poste de dépense	Coût prévisionnel	Financeurs	Montant
Maîtrise d'œuvre	110 461,18	DRAC (40 %)	700 000,00
Travaux	1 639 538,82	Département (20 %)	350 000,00
		Région (14,81 %)	259 175,00
		ADEME (5,19 %)	90 825,00
		Autofinancement (20 %)	350 000,00
Total	1 750 000,00	Total	1 750 000,00

Monsieur Jean Serret indique que les travaux vont commencer sous peu et qu'ils sont financés à 80 %.

Le Bureau :

- autorise le Président à demander la subvention au titre du Contrat Région (CR) auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour un montant de 259 175 euros ;
- Dit que ces crédits sont inscrits au budget 2022 ;
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Point 6 Rénovation de friche en bâtiment tertiaire à Crest (ancien siège) : demande de subventions Etat, Région (contrat Région), Département (Cohérence Territoriale)

Monsieur le Président indique l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'atelier d'architecture BAT (VIENNE) pour un montant de 102 209,10 € HT.

Laréhabilitation de la friche industrielle située sur la commune de Crest (parcelle AR-205) permettra la rénovation de 1 200 m² de bureaux tertiaires qui seront loués.

Il est prévu le désamiantage complet du bâtiment, le changement des menuiseries vers du matériel performant, l'isolation complète du bâtiment par l'extérieur, la reprise de l'étanchéité, le changement du système de chauffage et l'installation de panneaux solaires et d'un système de ventilation performant.

Le sous sol n'est pas réaménagé, celui-ci étant régulièrement inondé en cas de grosses pluies. Le réseau d'écoulement passe devant le siège mais une partie se déverse dans le sous sol.

Il informe les membres du bureau que l'opération est en phase ESQUISSE pour un montant prévisionnel des travaux à 1 519 000 € HT, soit un ratio de 1 434,70 € / m² et 270 000 € de VRD pour un total de 1 789 000 € HT.

Le coût prévisionnel total de cet investissement est estimé à 1 891 209,10 € HT.



Il propose le plan de financement suivant :

Dépenses (€ HT)		Recettes (€ HT)	
Maîtrise d'œuvre	102 209,10	État (30 %)	567 362,73 €
Travaux	1 789 000,00	Région (30 %)	567 362,73 €
		Département (20 %)	378 241,82 €
		Autofinancement (20 %)	378 241,82 €
Total	1 891 209,10	Total	1 891 209,10

Monsieur le Président informe que le SMRD pourrait louer une partie des bureaux dans l'attente de la construction de son siège et du bouclage de son financement.

Monsieur Claude Aurias indique que la Région ne subventionne plus les sièges. Toutefois, le dossier, bien que déposé en retard, est en cours d'examen et une réponse arrivera d'ici fin 2022 (ligne de financement autre que Contrat Région).
Il avait été demandé 309 000 €.

Le Bureau :

- Autorise le Président à demander la subvention auprès de l'État pour un montant de 567 362,73 euros
- autorise le Président à demander la subvention auprès du Département de la Drôme dans le cadre de la Cohérence territoriale pour un montant de 378 241,80 euros
- autorise le Président à demander la subvention Contrat Région auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour un montant de 567 362,73 euros
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- Dit que ces crédits sont inscrits au budget 2022
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Point 7 Cuisine centrale de Eurre : demande de subvention auprès de l'État

Monsieur le Président rappelle que la cuisine centrale aura une capacité maximale de 700 repas par jour dans un ancien bâtiment laissé en friche (restaurant Moun Pais). L'objectif étant de permettre un service mutualisé offrant une cuisine locale à 60% et bio à 50%.

Les principaux travaux envisagés sont :

- le remplacement de l'ensemble des menuiseries par des menuiseries « nouvelle génération » bois NABOCO et aluminium pour une meilleure performance ;
- l'installation de cloisons isolantes dans la cuisine et isolation du sol, traitement de l'air performant installé au sol pour un entretien facilité ;
- l'installation d'une cuisine professionnelle

Les travaux de démolition ont commencé, pour une ouverture à l'automne 2023.

Le site sera à destination des écoles et des crèches du territoire de la CCVD : Eurre, Grâne, Cobonne, Suze, Divajeu, Autichamp, La Répara Auriples, Saoû, Soyans.

Le maître d'œuvre de l'opération est l'ATELIER 2AI.

Le montant des travaux est estimé à 1 285 351 euros HT.

Le coût prévisionnel total de cet investissement est estimé à 1 409 451 € HT.

Monsieur le Président indique que l'opération de la cuisine centrale est éligible à plusieurs financements (Etat, Région et Département).

Il propose le plan de financement suivant :

Dépenses (€ HT)		Recettes (€ HT)	
Poste de dépense	Coût prévisionnel	Financier	Montant
Travaux	1 285 351	Région (33 %)	462 665
Maîtrise d'œuvre	124 100	Département (Cohérence Territoriale – 20 %)	281 890
		État (26 %)	372 448
		Autofinancement (21%)	292 448
TOTAL	1 409 451 €	TOTAL	1 409 451 €

Les subventions auprès de la Région, du Département ont été sollicitées (délibération n°4/07-06-22/B) et sont en cours d'instruction.

Le Bureau :
*- valide le plan de financement proposé ;
- sollicite la subvention de l'État pour un montant de 372 448 euros ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- dit que ces crédits sont inscrits au budget 2022 ;
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

Monsieur Claude Aurias fait observer que la Région est fortement sollicitée pour les projets de construction / réhabilitation de la CCVD et qu'elle y répond de façon importante. Les loyers qui seront demandés couvriront de façon pérenne ces investissements.

Monsieur Jean Serret le remercie et souligne que ces financements participent aussi à la sauvegarde du patrimoine de la CCVD.

IV – HABITAT

Point 8 Partenariat avec l'Association Solidarité-Habitat : 2022 - 2024 (Action 8 du PLH 2022-2028)

Monsieur Jean Serret rappelle que le diagnostic du PLH 2022-2028 du Val de Drôme et l'Analyse des Besoins Sociaux font état d'une augmentation significative du nombre de personnes âgées isolées.

En parallèle, on dénombre, 2 989 jeunes âgés de 15 à 24 ans sur le territoire (9,6% de la population intercommunale). Ces jeunes, apprentis, stagiaires, jeunes travailleurs rencontrent des difficultés pour se loger sur le territoire du fait d'une offre trop réduite de logements locatifs de petite taille à prix abordable.

Créée en 2017, l'association Solidarité HABITATS développe sur la Drôme et l'Ardèche une autre façon d'habiter en proposant un rapprochement entre jeunes disposant de faibles ressources et personnes âgées en situation d'isolement. Le principe de cohabitation repose sur la mise à disposition d'une pièce de vie pour les jeunes, en échange d'une présence ou d'une aide à définir dans un contrat.

En 2021, l'association Solidarité HABITATS compte 77 hébergeurs en Drôme-Ardèche dont 24 dans la vallée de la Drôme et 13 sur le territoire de la CCVD (Allex, Livron, Grâne, Vaunaveys). La même année, l'association a accompagné 66 cohabitations en Drôme-Ardèche dont près de la moitié (31) dans la vallée de la Drôme et le tiers (21) dans les communes de la CCVD.

Le PLH 2022 – 2028 propose, dans son action 8, de soutenir et développer les actions qui facilitent le maintien à domicile des personnes âgées tout en apportant une réponse aux jeunes qui rencontrent des difficultés pour se loger. Il est ainsi proposé au Bureau communautaire de signer la convention de partenariat, annexée à la présente délibération,



avec l'association « Solidarité- Habitat » afin de développer les cohabitations intergénérationnelles sur le territoire de la communauté de communes du Val de Drôme.

La durée de la convention est de 3 ans (2022-2023-2024)

La participation financière s'élève à 2 000 € par an.

Monsieur Robert Arnaud s'étant retiré (membre du Conseil d'administration de l'association),

Le Bureau :

- *Approuve l'exposé de la Vice- Présidente en charge de l'habitat*
- *Approuve la convention de partenariat avec l'association « Solidarité HABITATS », présentée*
- *Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec « Solidarité-Habitat » pour une durée de 3 années, soit jusqu'au 31 décembre 2024*
- *Accorde une participation annuelle de 2 000 € à l'association « Solidarité – Habitats » pour une durée de 3 années, soit de la signature de la convention au 31 décembre 2024.*
- *Dit que les crédits sont inscrits au Budget*
- *Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

V – MOBILITES

Point 9 Vente de 5 VAE 45 km/h et de 2 scooters électriques

Madame Anne-Lise Viallon rappelle que, dans le cadre de sa compétence mobilités, la Communauté de communes du Val de Drôme a lancé début 2022, un service de location longue durée de vélos à assistance électrique, LOCATION 2 ROUES.

Ce service intègre la location des 33 vélos à assistance électriques classiques acquis en 2021 et en 2022 ainsi que des 5 vélos à assistance électriques 45 km/h (speebikes) et des 5 scooters électriques acquis en 2018 lors de l'expérience 2 roues.

Ce service fait suite à l'expérience 2 roues mise en place en 2017 avec le soutien programme TEPCV, Territoires à Energie positive Croissance verte (expérimenter la mise à disposition de véhicules 2 roues électriques aux communes pour des prêts ou des locations aux habitants).

Il est proposé de vendre les 5 vélos à assistance électrique 45km/h et les 2 scooters électriques encore en service. Ces matériels d'occasion génèrent des coûts de maintenance devenus trop élevés.

Les modalités de vente sont les suivantes :

1. **Prix de vente des VAE 45 km/h fixé à 900 € TTC (prix unitaire)**

Ce prix inclut le vélo à assistance électrique 45 km/h, la batterie d'origine et les accessoires (sacoques, casques, gants, antiviol et gilet jaune)

2. **Prix de vente des 2 scooters électriques fixé à 750 € TTC (prix unitaire).**

Ce prix inclut le scooter électrique, la batterie d'origine et les accessoires (antiviol, gilet jaune, casques et gants)

Ces prix correspondent aux prix moyen du marché d'occasion.

3. **La vente est destinée aux personnes majeures, habitant le territoire pour se rendre au travail, sur son lieu d'étude ou de stage, pour des recherches d'emploi ou de stage**
4. **Les véhicules seront proposés à la vente dans un premier temps aux utilisateurs du service location 2 roues, les demandes seront prises en compte en fonction de leur date. S'ils n'ont pas trouvé preneur dans un délai d'un mois, la publicité de la vente sera diffusée plus largement sur les sites internet et réseaux sociaux de la Communauté de la commune et des communes qui le souhaitent.**



5. L'essai du véhicule et la signature d'une convention d'acte de vente sont obligatoires avant l'achat.
6. La récupération du vélo se fera une fois le paiement effectué auprès de la trésorerie.

La recette attendue est de 6 000 € inscrite en fonctionnement.

Madame Anne-Lise Viallon rappelle qu'une 2^{ème} flotte de VAE a été mise à disposition des habitants, plus fiable et avec une maintenance plus adaptée.

La location est très demandée, même au-delà du territoire de la CCVD.

Suite à une question de Monsieur Jean Marc Bouvier, le prix de vente tient compte de la subvention TEPCV qui avait été perçue pour l'achat de ces vélos et scooters.

Le Bureau :

- Décide de vendre 5 vélos à assistance électrique 45 km/h aux habitants de la Communauté de communes du Val de Drôme au prix unitaire de 900 € TTC le vélo et 2 scooters électriques au prix unitaire de 750 € TTC selon les conditions rappelées ci-dessus dans le paragraphe « engagement de la CCVD »
- approuve le modèle d'acte de vente joint à la présente délibération
- dit que les recettes sont inscrites au BP en cours
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VI – TOURISME

Point 10 Valorisation des itinéraires de randonnée sur le Val de Drôme : demande de subvention 2023

Monsieur Jean Serret informe que, dans le cadre du développement touristique sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée et de la stratégie touristique définie sur l'ensemble de la Vallée de la Drôme, il est proposé de prioriser en 2023 la valorisation des sentiers de randonnée. Ceci permettra de répondre à l'attente prioritaire des visiteurs en matière de randonnée (pédestre, équestre, vtt).

Cette action sera confiée à Géomadrome compte tenu de la capacité et compétence de cette structure sur les sentiers de randonnée et de façon générale en matière de sport nature.

Le groupe de travail CCVD « sport nature » créé en 2021 suivra cette mission.

Le plan de financement est le suivant :

	DEPENSES		RECETTES		
	Montant HT	Taux TVA	Financier	Montant	Taux
Mission	22 000 €	Non applicable	Département	13 200 €	60 % sur montant HT
			CCVD	8 800 €	
Total	22 000 €		Total	22 000 €	

Le Bureau :

- donne un avis favorable
- sollicite la subvention de 13 200 € auprès du Conseil Départemental
- dit que ce projet sera proposé au BP 2023, sous réserve de son vote
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération



VII – PETITE ENFANCE

Point 11 LMA Bourdeaux : approbation de l'annexe financière au réel 2021 et régularisation PSEJ 2020

Monsieur Claude Aurias présente le bilan de l'exercice 2021 pour le multi accueil de Bourdeaux, à savoir un montant total de dépenses réalisées de 296 141 € pour un total de 29 800 heures.

Le montant des frais restant à charge est de 3.06 € de l'heure. Pour l'année 2021, l'accueil des enfants des communes du territoire de la CCVD représente 6 432 heures (sur un total de 27 464 heures), ce qui représente une participation financière de 19 681.92 €. Deux acomptes ont déjà été réglés pour un montant de 45 534.40 €.

Le solde de l'année 2021 est ainsi de 25 852.48 €, montant qui sera reversé à la CCVD par la CCDB.

Il rappelle également que, par délibération n° 9 du 11 janvier 2022, le bureau communautaire avait validé les annexes financières à cette convention concernant le réalisé de l'année 2020.

Pour l'année 2020, conformément à la convention, il est nécessaire de procéder à une régularisation de la prestation perçue au titre du contrat enfance jeunesse. Le montant global de la prestation enfance jeunesse due par la CAF au titre de cette structure est de 39 131.90€. Elle a été répartie à 50/50 sur les deux communautés de communes soit 19 565.95 € (données CAF) pour la CCVD et 19 565.95 € (données CAF) pour la CCDB.

La fréquentation réelle pour l'année 2020 a été de 27 464 heures réparties comme suit :

- 16 012.50 heures pour la CC Dieulefit Bourdeaux soit 76.00 %
- 4 995.50 heures pour la CC du Val de Drôme soit 24.00 %

Le montant réel de la PSEJ pour la CCVD est de 9 391.65 € soit un trop perçu pour la CCVD de 10 174.30 €.

Le montant total à percevoir par la CCVD est donc de 25 852.48 € (trop versé 2021) – régularisation PSEJ 2020 de – 10 174.30 € soit un total de 15 678.18 € à régler par la CCDB à la CCVD.

Le Bureau :

- approuve l'exposé du Président,

- approuve l'annexe financière :

O pour l'année 2021 pour un montant global de 19 681.92 € pour un total de 6 432 heures d'accueil (avec un solde à percevoir de 25 852.48 €),

O pour l'année 2020 la régularisation de la PSEJ, pour un montant de 19 565.95 € (solde de 10 174.30 € trop perçu à régler par la CCVD),

- autorise Le Président à signer les annexes financières pour l'année 2021 (sur le montant du réalisé et la régularisation de la PSEJ 2020)

- dit que les crédits sont inscrits au BP de l'exercice,

- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Point 12 LMA Bourdeaux : approbation de l'annexe financière 2022

Monsieur Claude Aurias indique que, au vu du bilan des 3 dernières années, il apparaît que la fréquentation pour la CCVD est de l'ordre de 30 % plutôt que 50 %. La convention va donc être revue en ce sens, pour éviter des régularisations a posteriori trop importantes. La réciprocité d'accueil des enfants (notamment à Soyans) sera également abordée.

Ainsi, pour l'année 2022, la communauté de communes de Dieulefit Bourdeaux propose une participation financière sur la base de 9 117 heures (soit 30 %) pour un coût horaire de 4.49 € soit un total de 40 935.33 € (hors prestations CEJ).

Le taux de répartition a été modifié en fonction du taux réel des dernières années.



Pour l'année 2021, le taux horaire prévisionnel était de 3.82 € alors qu'au réel il n'a été que de 3.06 € par heure.

La régularisation de la prestation CEJ sera effectuée une fois les montants de la PSEJ versés par la CAF aux deux collectivités.

Le Bureau :

- approuve l'exposé du Président,
- approuve l'annexe financière pour l'année 2022 pour un montant prévisionnel de 40 935.33 € pour un total de 9 117 heures d'accueil hors prestation CEJ,
- autorise Le Président à signer l'annexe financière pour l'année 2022 (montant prévisionnel),
- dit que les crédits sont inscrits au BP de l'exercice,
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VIII – SOLIDARITES

Point 13 Circuits découverte des métiers - demande de subvention

Madame Nathalie Mantonier rappelle que les circuits découverte métiers sont nés il y a 11 ans face au constat de fortes inégalités d'accès des jeunes aux entreprises et autres employeurs dans le cadre des stages de découverte de 3^{ème} selon leur niveau socio-économique. Leurs connaissances du monde de l'entreprise et des codes du milieu professionnel est très limitée et, là encore, bien variable selon les élèves. Or, ces jeunes sont à la veille des premières étapes d'orientation pour eux.

Les élus du groupe social-jeunesse ont donc souhaité s'emparer de cette problématique en 2012 en organisant des circuits découverte des métiers.

Ces circuits permettent d'ouvrir le champ des possibles pour les collégiens des 7 établissements scolaires accueillant des élèves du territoire (800 élèves de 4^{ème}) et de les confronter au milieu professionnel.

Ils valorisent des entreprises du territoire (40-50 environ) sur des filières porteuses et permettent de consolider le partenariat entreprises/communauté de communes/établissements scolaires qui pourra s'ouvrir à d'autres formes de collaboration, incluant mieux les enseignants.

Ces circuits découverte se dérouleront du 23 janvier au 3 février 2023

Le budget prévisionnel de cette action est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Coordination de l'action - frais de personnel CCVD (22,4€x120h)	2690	Conseil Départemental de la Drôme CCVD	3000
Transport (280€x30 circuits)	8400		10 090
Matériel communication CCVD (stylos, carnets)	2000		
TOTAL	13 090€	TOTAL	13 090€

Le Bureau :

- Approuve le projet et le budget présenté
- Sollicite les financements auprès du Conseil départemental, à hauteur de 3 000 €
- Approuve la participation financière de la CCVD à hauteur de 10 090 €
- Précise que ce montant sera proposé au budget 2023 au titre des actions jeunesse, sous réserve de son vote



- Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

INFORMATIONS DU PRESIDENT

- Agriculture

Il informe l'assemblée de l'arrivée de Madame Florence Dodet, responsable du service agricole, qui remplace Monsieur Hugues Vernier qui partira à la retraite.

- Décès de Monsieur Gilbert Pourret

Monsieur Jean Serret indique que les circonstances du décès de Monsieur Gilbert Pourret rappellent celles de Monsieur Michel Giles de Puy St Martin : tous deux sont en effet décédés peu de temps après leur démission de leurs mandats.

Il propose donc à l'assemblée d'offrir un arbre à la commune d'Omblyze en hommage à son ancien maire qui occupa des fonctions de Vice-Président et conseiller délégué au cours de ses mandats communautaires, comme il avait été fait pour Monsieur Michel Giles.

La séance est levée à 20 h.

Fait à Eurre, le 14 novembre 2022

Le secrétaire de séance

Loïc Morel

Le Président,

Jean Serret

Communauté de Communes
du Val de Drome en Biovallée
CS 331
96 Route des Alisiers
26400 EURRE
Tél : 04 75 25 43 82
Mail : ccvd@val-de-drome.com

